

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 29 Avril 2024**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2024/04/40**

Date de la convocation	19/04/2024
	<b>Exprimés : 22</b>
Présents : 15	Pour : 20
Absents : 05	Contre : 02
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf Avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, DJUROVIC Aleksandra, JAM Thierry, ROIG José, HÉRÉDIA Fabienne.

Procurations : - Monsieur GAUBERT Guy à Monsieur GUERIN Grégory  
- Madame LABORDA Véronique à Madame AMMARI Hanane  
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude  
- Monsieur BIROUSTE Pascal à Monsieur JAURION Léon  
- Monsieur SÉBASTIAN David à Monsieur ALEIX Bertrand  
- Madame CAPELLE Laetitia à Madame GAVINET Isabelle  
- Monsieur GARIN-MICHAUD Gérard à Monsieur NOUGOUM Mohamed

**Objet : Adoption d'un bail emphytéotique pour l'installation d'ombrières de parking photovoltaïque aux services techniques**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'ensemble immobilier situé sur la commune de PAULHAN, Hérault, consistant en une parcelle, cadastré section AH numéro 873, lieudit « Cambriols » pour une contenance de 1 277m<sup>2</sup>.

Il indique que la société dénommée COOPERATIVE D'ELECTRICITE DE SAINT MARTIN DE LONDRES, Société anonyme au capital de 124 844€, dont le siège est à SAINT MARTIN DE LONDRES (Hérault), route du Littoral, identifiée au SIREN sous le numéro 775588460 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER, Hérault, a proposé à la commune d'édifier sur ce terrain des ombrières de parking photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable.

A ce titre, il propose au conseil municipal de donner à bail emphytéotique pour l'installation d'ombrières de parking photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable

En conséquence, il convient d'adopter un bail emphytéotique pour l'installation d'un ensemble d'équipements de production d'électricité à partir d'énergie solaire sur le parking des services techniques, avec la société COOPERATIVE D'ELECTRICITE DE SAINT MARTIN DE LONDRES, dont le siège est à SAINT MARTIN DE LONDRES (Hérault), route du Littoral, qui fixe les conditions générales et particulières de cette location.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 2 voix Contre,

- **DECIDE**, d'approuver le bail emphytéotique pour l'installation d'ombrières de parking photovoltaïque avec la société COOPERATIVE D'ELECTRICITE DE SAINT MARTIN DE LONDRES, dont le siège est à SAINT MARTIN DE LONDRES (Hérault), route du Littoral.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



**Le Maire**  
**Claude VALERO**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20240429-2024-04-40-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024